

## RÉGIONS : A Genève, Laurent Moutinot libéralise la mendicité

**Date de parution:** Jeudi 28 juin 2007

**Auteur:** Cynthia Gani

**GENEVE. Au cœur de l'actualité, le ministre socialiste a remis à l'ordre le procureur général. Ainsi que deux policiers.**

Daniel Zappelli a perdu. Il n'a pas obtenu gain de cause dans la controverse qui l'opposait à Laurent Moutinot au sujet de la répression de la mendicité. A l'issue d'une séance qui les a réunis hier, le procureur général radical et le conseiller d'Etat socialiste chargé des Institutions ont envoyé un communiqué conjoint, affirmant que l'application du règlement sur le vagabondage et la mendicité est désormais suspendue. Autrement dit, le simple fait de faire la manche n'est plus amendable.

La Justice «prend acte»

La discussion entre les deux hommes de pouvoir, qui se sont à maintes reprises affrontés, a sans doute été nourrie. En tout cas, le communiqué remet le procureur Zappelli à l'ordre d'un ton sec: «Le ministère public, en vertu du principe de la séparation des pouvoirs, en a pris acte, cette question ressortissant de la seule compétence du gouvernement.»

Une victoire pour Laurent Moutinot, qui soutenait que le règlement était caduc, la loi permettant de réprimer la mendicité ayant été abrogée. Cela dit, le débat n'est pas clos. Les libéraux, irrités par le fait que les amendes ont commencé à être remboursées aux mendiants, avaient déposé un projet de loi contre la mendicité au Grand Conseil. Ils comptent plus que jamais le faire voter.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a décidé d'élaborer un «plan mendiants» d'ici à la fin de l'été. «Il s'agit d'éviter que la mendicité s'installe à Genève», explique le ministre socialiste.

Reconnaissant ainsi que le sujet est une préoccupation de la population.

Les piques policières

Décidément sous les feux de l'actualité, Laurent Moutinot n'aura pas eu que des motifs de satisfaction, hier. Lors du point de presse du Conseil d'Etat, le ministre s'est exprimé sur les nouvelles tensions qui crispent ses relations avec la police: les attaques du syndicat de la gendarmerie à son égard, et celles de l'ex-chef de la police judiciaire Mario Cavaleri contre l'Etat. Cela, au lendemain des vives critiques de la Cour des comptes sur la gestion financière de la police.

C'est la dernière salve du syndicat de la gendarmerie, dont Le Matin s'est fait l'écho hier, qui a fait sortir Laurent Moutinot de ses gonds. Dans les colonnes du dernier bulletin de l'Union du personnel du corps de police (UPCP), un inspecteur nommé Marc Falquet accuse ouvertement le conseiller d'Etat: «La vision politique actuelle a pour conséquence de renforcer la présence des voyous, favoriser la malhonnêteté, la tricherie et la bassesse d'esprit.»

L'homme affirme qu'il dit «tout haut ce que tout le monde pense tout bas». Et lance: «Notre éminent chef politique affirme que la délinquance est un problème de police et qu'il ne peut rien faire contre les centaines de criminels professionnels qui écumant Genève. Bref, il reconnaît son incapacité à agir, à faire respecter la loi, à protéger les faibles.» Il prévient:

«L'indignation, la colère, la révolte des policiers est totale. Elle n'a jamais été aussi forte [...]»

Le président du syndicat de la gendarmerie, Walter Schlechten, affirme que le texte de Marc Falquet a été «très bien accueilli par l'ensemble des collègues. Il n'a pas été diffusé dans un but polémique, mais pour faire comprendre que le ras-le-bol monte au point d'engendrer des actions individuelles.» Selon Walter Schlechten, le syndicat soutiendra l'inspecteur «sur le fond.»

«Totalemt inadmissible»

Pourtant coutumier des attaques de l'UPCP, dont celles de son ancien président Alain Devegnay, Laurent Moutinot a jugé cette dernière intervention «totalemt inadmissible». Il

en a entretenu ses collègues du Conseil d'Etat lors de sa séance hebdomadaire. «Nous n'allons pas laisser passer ça. Une décision sera prise dans les 48 heures», assure-t-il. Autre remise à l'ordre: celle de Mario Chevalier. L'ex-chef de la police judiciaire avait convoqué la presse mardi pour annoncer qu'il avait déposé une plainte pénale pour calomnie contre le Conseil d'Etat. Car il n'a pas digéré les conclusions de l'audit confié à Bernard Ziegler - graves lacunes dans la conduite du service, manque de rigueur dans le traitement des procédures disciplinaires, politique de promotion en contradiction avec le règlement et grave déficit d'autorité - qui lui ont valu de ne pas être confirmé à son poste de chef. De quoi agacer Laurent Moutinot: «Le Conseil d'Etat s'étonne beaucoup qu'un collaborateur en congé maladie ait l'énergie nécessaire pour organiser une conférence de presse.» Le ministre socialiste a précisé hier qu'un autre poste «convenable» avait été proposé à Mario Chevalier, mais que ce dernier a posé «des conditions inacceptables».

© Le Temps. Droits de reproduction et de diffusion réservés. [www.letemps.ch](http://www.letemps.ch)